

# *Le Courrier de Tychique*

Correspondance à adresser à  
M. Jean Marc Chabanon  
168, Route du Grobon – 01400 – Châtillon-sur-Chalaronne

N° 210

---

« Le plus grand dérèglement de l'esprit c'est de voir les choses, telles qu'on voudrait qu'elles soient, et non pas telles qu'elles sont en réalité. »

*Bossuet « Traité de l'amour de Dieu et de soi-même »*

---

Dimanche 23 septembre 2007  
XVII<sup>ième</sup> Dimanche après la Pentecôte

## **« Motu Proprio » : l'opinion de Mgr Lefebvre.-**

Bien avant, évidemment, que Benoît XVI publie son « *Motu proprio* » Mgr Lefebvre me disait (et je pense qu'il dû le dire à d'autres) : « *Si un document contient des bonnes choses, et quelques mauvaises, il ne faut pas jeter les mauvaises choses : il faut jeter tout le document !* »

C'est l'évidence même ! Si une soupe, appétissante à souhait, contient quelques gouttes de cyanure ou d'arsenic, il va de soi qu'il faut jeter toute la soupe !

Le « Motu proprio » contient de bonnes choses...

## **Y a-t-il un complot ?**

On se souvient de l'ardeur déployée, il y a peu, pour démontrer qu'il n'existait pas de complot contre l'Eglise et que les « *complotistes* » étaient des gens plus ou moins dérangés. On se souvient aussi qu'un ouvrage, tout entier consacré à cette démonstration, fut chaudement recommandé par les Editions « *Clovis – France Livres* » malgré les critiques qui fusèrent de toute part. Mgr Lefebvre, lui-même, avait chaleureusement félicité Jean Vaquié, un des auteurs mis en accusation par l'auteur de l'ouvrage, et m'avait adressé une lettre personnelle où il dénonçait l'existence de ce complot. Il avait aussi préfacé la réédition (en 1975) du livre « *Le Libéralisme est un péché* » de Don Felix Sarda y Salvany (prêtre espagnol du 19<sup>ième</sup> siècle), écrivant notamment : « **Jamais plus qu'aujourd'hui la lecture de ce livre est nécessaire** ». Or je lis à la page 182 de l'ouvrage :

*« Le catholique de ce siècle ne doit jamais perdre de vue que le sol qu'il foule est miné de toutes parts par les sociétés secrètes, que ce sont elles qui donnent la note aux polémiques anti-catholiques ; elles, que servent inconsciemment et très souvent encore, ceux-là même qui détestent le plus leur travail infernal. La lutte actuelle est principalement souterraine et contre un ennemi invisible qui se présente rarement avec sa véritable devise. Il faut donc plutôt le flairer que le voir, le deviner avec l'instinct que le montrer du doigt. Un bon flair et du sens pratique sont plus nécessaires ici que des raisonnements subtils et de laborieuses théories. »*

M. l'abbé Céliier a-t-il lu ce livre, comme le recommandait Mgr Lefebvre ? En a-t-il recommandé la lecture dans « *Clovis-France Livres* » ?

## **Un autre « Motu proprio »... bien oublié !**

Lorsqu'il eut publié son Encyclique « *Pascendi* » le 8 septembre 1917, St Pie X s'aperçut bien vite qu'il était déjà contesté au sein même de l'Eglise ! Il publia donc un « *Motu proprio* », le 18 novembre de la même année, « *Prestantia Scripturae* », fulminant l'excommunication contre tous ceux qui rejetteraient l'enseignement de « *Pascendi* » et de « *Lamentabili* ».

Fort curieusement, ce « *Motu proprio* » est bien oublié ! Gênerait-il ? En voici un passage éloquent :

*« Voulant réprimer l'audace de jour en jour croissante de nombreux modernistes – qui par toutes sortes de sophismes et d'artifices s'efforcent de ruiner la valeur et l'efficacité, non seulement du décret « Lamentabili sine*

exitu », rendu sur Notre ordre le 3 juillet de l'année courante par la sainte Inquisition romaine et universelle, mais encore de notre Encyclique « Pascendi dominici gregis » le 8 septembre de cette même année – Nous réitérons et confirmons, de Notre Autorité apostolique, tant le décret de cette sainte Congrégation suprême que Notre Encyclique, et **nous y ajoutons la peine d'excommunication contre les contradicteurs.**

« Nous déclarons et décrétons que si quelqu'un – ce qu'à Dieu ne plaise – avait assez de témérité pour défendre n'importe laquelle des propositions, des opinions et des doctrines réprouvées dans l'un ou l'autre des documents mentionnés plus haut, il encourrait ipso facto la censure portée par le chapitre « Docentes » de la Constitution « Apostolicie Sedis », laquelle, censure est la première des excommunications « latae sententiae » simplement réservées au Pontife Romain. » Suit une admonestation en règle contre ceux « qui se sont faits les champions du modernisme, c'est-à-dire du rendez-vous de toutes les hérésies. »

Je ne sache pas que ce document ait été abrogé par Vatican II et les papes qui, depuis, ont eu « assez de témérité pour défendre n'importe laquelle des propositions, des opinions et des doctrines réprouvées dans l'un ou l'autre des documents » condamnées par St Pie X...

Que faut-il penser d'une telle situation ?

### **Le coup de maître de Benoît XVI !**

Magistral !... Essai réussi et transformé !... Grâce à son « *Motu proprio* », savamment alambiqué, le pape a relégué la Sainte Messe au rayon des curiosités, qu'on conserve par respect d'un passé définitivement révolu, comme on conserve une antiquité dans un musée...

Son coup de maître a été de réserver la célébration de la Messe dite de St Pie V à « un groupe stable de fidèles attachés à la tradition liturgique antérieure ». Seuls ces « groupes stables » peuvent désormais prétendre voir « leur demande de célébrer la messe selon le rite du missel romain édité en 1962 » être accueillie favorablement, avec cette réserve supplémentaire de ne pas mettre en cause l'enseignement de Vatican II et la « sainteté » de la messe de Paul VI !

Un « groupe stable » ! Qu'est-ce à dire ? Les « groupes stables » que nous connaissons sont : ceux qui se sont constitués autour des centres de messe desservis par la Fraternité St Pie X ou les Religieux qui s'en sont rapprochés (Capucins, Dominicains, Fraternité de la Transfiguration etc...), et ceux qui bénéficient déjà du *Motu proprio* « *Ecclesia Dei* » (Le Barroux, Fraternité St Pierre, etc ...) Les premiers sont déjà servis !... Les seconds aussi !... Les premiers ont conservé leur liberté de jugement. Les seconds l'ont abandonné. Mais sur le plan liturgique, puisque c'est de ça qu'il s'agit, ils n'avaient nul besoin du nouveau « *Motu proprio* » ! Ils « ont » la Messe dite de St Pie V, et depuis longtemps... Où voit-on les autres ?

Avant d'être « stable » un groupe doit déjà être constitué !... En connaissez-vous ? Dans le « *Bulletin d'André Noël* » (N° 2062 du 17 septembre 2007 – 23, Rue Paul Vaillant Couturier – 94700 – Maisons Alfort) nous lisons « *Pour être accepté (...) un groupe stable devrait donc constituer depuis des années, un ensemble de fidèles rassemblés dans l'attente de pouvoir assister à la Messe de St Pie V, et qui, piétinant d'impatience pendant tout ce temps, rongeaient leur frein en égrenant le chapelet le dimanche* » ! C'est pourquoi, aucun « groupe stable » répondant aux critères du « *Motu proprio* » n'a été recensé !... CQFD ! Ce qui permet au très catholique « *La Croix* » (du 14 septembre) de triompher en claironnant : « *L'ancienne messe ne fait pas recette* » ajoutant que seulement dix messes avaient été « autorisées » en France. Un évêque (anonyme !) ricane : « *Dans mon diocèse j'ai eu une demande d'une seule famille : j'ai donc écrit à Rome pour savoir s'il s'agit d'un groupe stable.* » Apparemment cette notion de « groupe stable » l'amuse beaucoup ! On peut donc dire que depuis la publication de ce document la preuve est faite officiellement que la Sainte Messe n'intéresse personne. On note, d'ailleurs, qu'un fidèle ayant écrit au responsable de l'émission religieuse « *Le Jour du Seigneur* » pour lui demander s'il prévoyait de diffuser, de temps à autre, la messe dite de St Pie V a obtenu la réponse ci-après :

« *Dans une messe retransmise dans toute la France comme l'est la messe dominicale du Jour du Seigneur, messe vue par plus d'un million de fidèles, il ne nous semble pas approprié d'utiliser une liturgie extraordinaire qui n'est pas celle de la très grande majorité des catholiques de France. Autant ces derniers se réjouissent avec le Saint Père que leurs frères et sœurs chrétiens attachés au rite de St Pie V puissent l'utiliser librement, autant ils ne comprendraient pas qu'on en fasse un rite ordinaire en l'imposant à tous les fidèles ! Ce serait, vous le comprendrez, un abus de la lettre et de l'esprit du motu proprio.* » (« Le forum catholique » - 21 septembre) Que d'hypocrisie !

L'extraordinaire reste l'extraordinaire ! Seul l'ordinaire a droit de cité. La situation est pire qu'avant, car elle a été officialisée. C'est vraiment une grande victoire pour la Tradition !... Ça valait bien le champagne !